

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/011

Objet : Dépôt de dossier au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) auprès du Département du Nord pour le projet de requalification de l'ancien site douanier de Callicanes

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ– Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE –Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPART à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/011

Objet : Dépôt de dossier au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) auprès du Département du Nord pour le projet de requalification de l'ancien site douanier de Callicanes

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure est partenaire de six projets Interreg, en coopération étroite avec la Province de Flandre Occidentale, dont le projet Interreg QUALICANES.

Callicanes se situe sur la frontière franco-belge, entre Steenvoorde et Godewaersvelde en France, et Poperinge en Belgique.

Le premier projet concernant Callicanes a permis la démolition des anciens bâtiments douaniers belges et la création de la Maison de Callicanes. Ce bâtiment modulaire, inauguré en 2022, permet de préfigurer le projet final, en accueillant différents types d'activités à destination des citoyens. Son installation sur le terrain appartenant à la Province de Flandre occidentale est prévue jusqu'en 2024.

Pour la suite, le projet prévoit des travaux d'aménagement de voirie (feux tricolores, passages piétons, trottoirs...) afin de :

- sécuriser les carrefours,
- créer des aménagements cyclables,
- créer une ovonde pour faciliter la circulation des véhicules et réduire la vitesse,
- créer une « place du village »,
- créer un parking poids-lourds.

Des études complémentaires ont été réalisées afin de préciser le plan directeur sur les volets voirie et paysage.

Dans ce cadre, le projet peut prétendre à l'accompagnement technique et financier du Département du Nord pour la réalisation des futurs travaux de grande envergure sur le site de Callicanes. Il convient donc de déposer un dossier de candidature auprès du Département du Nord pour faire du projet de requalification du site transfrontalier de Callicanes un Projet Territorial Structurant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019/050 en date du 02 avril 2019 approuvant la participation financière de la CCFI en tant que chef de file du projet QUALICANES ;

Vu la délibération 2019/164 en date du 16 décembre 2019 approuvant la création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude voirie dans le cadre du projet QUALICANES ;

Vu la délibération 2019/165 en date du 16 décembre 2019 approuvant la création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude paysagère dans le cadre du projet QUALICANES ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention Projets Territoriaux Structurants (PTS) auprès du Département du Nord pour le projet de requalification de l'ancien site douanier de Callicanes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la CCFI toutes pièces de natures administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que toute convention de financement relative à cette opération ou tout avenant relatif à cette convention.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20230207-DEL2023_011-DE



Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 07 février 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

